

être établie comme loi internationale si les États-Unis et le Royaume-Uni avaient refusé de l'accepter. Or je suis certain que la question va être reprise, et je comprends parfaitement qu'on a réalisé, à cette conférence, d'autres progrès de nature technique dans les domaines pertinents pour lesquels on n'a fait aucune publicité. Mais le principal problème dont était saisie la conférence,—il se peut, en effet, qu'en fin de compte, ce soit le plateau continental qui constitue la question cruciale,—ou plutôt ce qui semblait alors le problème principal, était d'établir une zone territoriale à laquelle serait ajoutée une zone de juridiction maritime que toutes les parties pourraient accepter.

L'effort se poursuit depuis 1930 alors que la première conférence portant sur ce problème de loi internationale de la mer avait lieu à La Haye pour traiter des eaux territoriales. Pendant toutes les années qui se sont écoulées depuis, on a tenté de conclure des accords,—chose très importante pour des pays comme le Canada,—sur la loi qui régit les eaux territoriales, mais sans succès. Le ministre estime maintenant que de grands progrès ont été réalisés à cet égard, bien qu'aucun succès véritable n'ait été atteint. Il dit qu'une autre conférence des Nations Unies aura lieu avant longtemps et sera en mesure, en s'appuyant sur les fondements établis à Genève, d'obtenir un certain succès, malgré l'échec de cette dernière conférence.

J'espère que ce sera le cas. Mais je tiens à signaler que celui qui, en l'absence du ministre, dirigeait la délégation canadienne,—c'est-à-dire notre haut-commissaire à Londres, M. Drew,—avait déclaré dans une allocution préparée, au comité de la conférence, le 31 mai 1958, ce qui suit. Je cite du compte rendu de la conférence et je dois ajouter que c'était avant la mise aux voix définitive:

S'il n'y a pas d'accord, ce serait très difficile d'organiser une autre conférence. Il a fallu 28 ans pour convoquer celle-ci depuis l'échec de la conférence de La Haye en 1930.

J'assistais à cet échec. C'était la première conférence internationale à laquelle j'assistais, et j'ai été fort impressionné par cet échec. Voici ce que M. Drew ajoutait:

Si l'on se souvient de toutes les réclamations qui ont été formulées, et à laquelle de nouvelles s'ajoutent chaque jour, il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour se rendre compte à quel point nous serons bientôt dans un état de confusion irrémédiable. Ne serait-ce que pour cette raison,—car il y en a de nombreuses autres, et d'excellentes,—nous devrions faire tout en notre pouvoir pour nous entendre sur un code pratique qui puisse établir un régime de droit précis.

Or nous n'avons pu faire cela à Genève. J'espère que le ministre a raison, malgré les

observations plutôt pessimistes du haut-commissaire, en disant que nous pouvons compter qu'il y ait avant longtemps, aux Nations Unies, une nouvelle conférence qui réussira probablement à régler la question.

Il est une seule autre chose que j'aimerais porter à l'attention du ministre. Elle découle de la déclaration qu'il a faite il n'y a pas très longtemps,—je crois que c'était le 2 août,—et je cite du *Star-Phoenix* de Saskatoon. Cette déclaration aurait été faite à Yorkton, en Saskatchewan. Voici ce qu'on lit dans ce journal:

L'honorable Alvin Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a déclaré ici qu'il espère convoquer cet automne une conférence sur la conservation. Le ministre a fait cette observation sans préméditation, alors qu'il s'adressait au cinquième groupe d'études du conseil des affaires publiques de la Saskatchewan, sur le sujet suivant: "Nos ressources naturelles: qui devrait les posséder et les contrôler?"

D'après le compte rendu, il aurait déclaré qu'il n'entendait pas annoncer cette nouvelle à cette réunion, qu'il y avait eu une fuite quelque part mais que cette conférence sur la conservation aurait lieu. C'est une déclaration très importante. Cette conférence, si elle a lieu, aura des répercussions décisives sur la conservation de nos ressources naturelles, question qui est d'importance capitale pour la mise en valeur du Canada. Le comité souhaite, sans aucun doute, que le ministre lui fasse part de ses plans à ce sujet.

Au fur et à mesure de l'examen détaillé de ces crédits, j'aurai peut-être des questions à poser à propos de points particuliers. D'ici là, je serais reconnaissant au ministre de nous dire quelques mots, lorsqu'il prendra la parole, à propos des trois ou quatre questions que je viens de mentionner.

M. Payne: Je désire adresser quelques mots de félicitations au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui a su aborder les problèmes de son ministère avec un esprit nouveau et ouvert. Un fait très important a échappé au chef de l'opposition. En effet, depuis 23 ans, le comité des mines, des forêts et des cours d'eau ne s'est pas réuni et n'a pas eu l'occasion d'étudier le fonctionnement, les plans et les crédits du ministère du Nord canadien.

L'hon. M. Pickersgill: La faute en était à l'opposition.

M. Payne: Je rappelle en outre que, pour la première fois depuis de nombreuses années, les représentants du littoral de l'Ouest au sein du comité,—comme aussi, j'en suis sûr, les représentants d'autres parties du Canada,—ont eu l'occasion de soumettre à cet organisme certains problèmes épineux déterminés et particuliers à leur région. Les représentants du littoral de l'Ouest sont très reconnaissants